

**RCS**REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : F15111

Référence de dépôt : L250279358

Déposé le 13/08/2025

Fédération Immobilière du Luxembourg

Association sans but lucratif

Formulaire de réquisition

Immatriculation

Données relatives à l'établissement principal**Dénomination**

Dénomination	Fédération Immobilière du Luxembourg
Le cas échéant, abréviation utilisée	FIL

Forme juridique

Forme juridique	Association sans but lucratif
Mention supplémentaire	Aucune mention supplémentaire

Siège

Siège	2, Rue Jean Engling L-1466 Luxembourg
-------	--

Objet

Objet	La FIL a pour objet : § de représenter, défendre et promouvoir les intérêts communs des professionnels de l'immobilier au Luxembourg ; § de garantir un haut niveau de compétence, d'éthique et de conformité ; § de favoriser la collaboration et la qualité de service entre ses membres ; § de représenter la profession à l'échelle internationale ; § d'accompagner ses membres face aux évolutions législatives, fiscales et réglementaires.
-------	--

Date de l'acte constitutif

Date de l'acte constitutif	16/04/2025
----------------------------	------------

Durée

Durée	Illimitée
-------	-----------

Exercice social

Premier exercice ou exercice raccourci	Du 16/04/2025 Au 31/12/2025
Exercice social	Du 01/01 Au 31/12

Pouvoir général

Pouvoir général

L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA.

Personne(s) autorisée(s) à gérer, administrer et signer

Inscription

Caiano Soares Fabio José

Date de naissance	03/07/1985
Lieu de naissance	LOURICAL/POMBAL
Pays de naissance	Portugal
Adresse privée ou professionnelle	13A, Avenue Guillaume 1651 Luxembourg (Luxembourg)
Organe	Conseil d'Administration
Fonction	Administrateur
Pouvoir de signature	L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA. En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.
Date de nomination	16/04/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	16/04/2028

Yurtman Yilmaz David

Date de naissance	13/12/1974
Lieu de naissance	Kigi
Pays de naissance	Turquie
Adresse privée ou professionnelle	22, Avenue Marie-Thérèse 2132 Luxembourg (Luxembourg)
Organe	Conseil d'Administration
Fonction	Administrateur
Pouvoir de signature	L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA. En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.
Date de nomination	16/04/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	16/04/2028

**RCS**REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS**Moreira Cindy**

Date de naissance 12/12/1997
Lieu de naissance LUXEMBOURG
Pays de naissance Luxembourg
Adresse privée ou professionnelle 206, Rue de Hamm
1713 Luxembourg (Luxembourg)
Organe Conseil d'Administration
Fonction Secrétaire
Pouvoir de signature L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA. En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.
Date de nomination 16/04/2025
Durée du mandat Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin 16/04/2028

Brangier Ruben

Date de naissance 23/05/1998
Lieu de naissance Chambray-lès-Tours
Pays de naissance France
Adresse privée ou professionnelle 1, Rue Abbe Jos Keup
1860 Luxembourg (Luxembourg)
Organe Conseil d'Administration
Fonction Trésorier
Pouvoir de signature L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA. En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.
Date de nomination 16/04/2025
Durée du mandat Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin 16/04/2028

Uschkaloff Serge

Date de naissance 26/12/1975
Lieu de naissance Tbilisi
Pays de naissance Géorgie
Adresse privée ou professionnelle 18, Rue du Parc
4771 Pétange (Luxembourg)
Organe Conseil d'Administration
Fonction Vice-Président
Pouvoir de signature En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.
Date de nomination 16/04/2025
Durée du mandat Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin 16/04/2028

**RCS**REGISTRE DE COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS**Sanches Eires Michael**

Date de naissance	25/04/1991
Lieu de naissance	Esch-sur-Alzette
Pays de naissance	Luxembourg
Adresse privée ou professionnelle	44, Rue de Hunsdorf 7324 Mullendorf (Luxembourg)
Organe	Conseil d'Administration
Fonction	Président
Pouvoir de signature	L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA.
Date de nomination	16/04/2025
Durée du mandat	Déterminée jusqu'à une date fixe
Date de fin	16/04/2028

FEDERATION IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG

Association sans but lucratif (ASBL)

Siège social : 2, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Entre les soussignés :

Michael EIRES, demeurant au 44 Rue de Hunsdorf L-7324 Mullendorf

Serge USCHKALOFF, demeurant au 18 Rue du Parc L-4771 Pétange

Ruben BRANGIER, demeurant au 1 Rue Abbe Jos Keup L-1860 Luxembourg

Cindy MOREIRA, demeurant au 206 Rue de Hamm L-1713 Luxembourg

David YURTMAN, demeurant professionnellement au 22 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg,

Fabio CAIANO, demeurant au 13A Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg

il est constitué en date du 16 avril 2025 une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations (ci-après "la Loi"), et par les présents Statuts.

Chapitre I – Dénomination, siège social, durée

Article 1er – Dénomination et siège social

L'association porte la dénomination « Fédération Immobilière du Luxembourg ».

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Article 2 – Durée

L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre II – Objet et moyens d'action

Article 3 – Objet

La FIL a pour objet :

- de représenter, défendre et promouvoir les intérêts communs des professionnels de l'immobilier au Luxembourg ;
- de garantir un haut niveau de compétence, d'éthique et de conformité ;
- de favoriser la collaboration et la qualité de service entre ses membres ;
- de représenter la profession à l'échelle internationale ;
- d'accompagner ses membres face aux évolutions législatives, fiscales et réglementaires.

Article 4 – Moyens d'action

Pour atteindre ses objectifs, la FIL peut notamment :

- élaborer un code de déontologie ;
- organiser des formations, événements, groupes de travail ;
- effectuer des audits de conformité auprès de ses membres;
- créer ou soutenir des outils mutualisés ;
- accorder un badge FIL aux membres conformes ;
- publier des études de marché et des benchmarks ;
- offrir un service de médiation (litige entre membres ?);
- collaborer avec les autorités publiques et institutions privées ;
- conclure des partenariats ou conventions avec des entités publiques ou privées, nationales ou internationales, en lien avec son objet.

Chapitre III – Les membres

Article 5 – Catégories de membres

Conformément à l'article 3 de la loi du 7 août 2023 sur les associations et les fondations sans but lucratif, l'association comprend au minimum trois (3) membres effectifs. À la date de constitution, l'association compte six (6) membres effectifs, personnes physiques ou morales, ayant voix délibérative à l'Assemblée Générale. Le nombre de membres effectifs ne pourra pas dépasser quinze (15).

L'association comprend également des membres adhérents, personnes physiques ou morales, participant aux activités de la FIL sans droit de vote. Le nombre de membres adhérents pourra atteindre au maximum mille (1000).

Article 6 – Conditions d'adhésion

Peut devenir membre effectif ou adhérent toute personne physique ou morale exerçant une activité en lien avec l'immobilier au Luxembourg, sous réserve de :

- satisfaire aux critères de conformité (agrément, assurance, réputation, etc.) ;
- signer le Code de déontologie de la FIL ;
- accepter les statuts et le règlement interne.

La demande d'adhésion est soumise au Conseil d'Administration, qui statue souverainement, sans devoir motiver un éventuel refus. Tout rejet peut faire l'objet d'un recours écrit motivé, sans effet suspensif.

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- par démission écrite ;
- par non-paiement prolongé de la cotisation ;
- par exclusion pour motif grave, prononcée par l'Assemblée Générale (2/3 des voix).

Article 8 – Registre des membres

Le Conseil d'Administration tient à jour un registre des membres, consultable sur demande au siège de l'association.

Chapitre IV – Assemblée Générale

Article 9 – Compétences

L'Assemblée Générale est l'organe souverain. Elle :

- approuve les comptes et budgets ;
- modifie les statuts ;
- nomme/révoque les administrateurs ;
- statue sur les exclusions.

Article 10 – Convocation

Les membres sont convoqués au moins 15 jours à l'avance, avec l'ordre du jour, par courrier ou email. Ils peuvent participer à distance par visioconférence. Chaque membre effectif a une voix.

Article 11 – Réunions

L'AG se réunit au moins une fois par an. Elle peut être convoquée à la demande d'un cinquième des membres.

Article 12 – Vote

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, sauf exceptions prévues par la Loi ou les statuts.

Chapitre V – Conseil d'Administration (CA)

Article 13 – Composition et compétences

Le CA comprend au moins 3 membres élus pour 3 ans, rééligibles. Il :

- supervise les admissions et la conformité ;
- met en œuvre les décisions de l'AG ;
- peut constituer des commissions internes ;
- désigne le Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier.

Le fonctionnement, les compétences et la composition de chaque commission sont fixés par le Conseil d'Administration. Un règlement spécifique peut être établi pour chacune.

Article 14 – Réunions et décisions

Le CA se réunit sur convocation envoyée au moins huit (8) jours avant la date de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité. La participation part visioconférence est admise.

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres du CA est présente ou représentée.

Article 15 – Responsabilités

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit, sauf décision contraire. Ils ne sont responsables qu'en cas de faute grave ou de non-respect des lois et statuts.

L'association peut souscrire une assurance responsabilité civile pour les administrateurs.

Article 16 – Représentation

L'association est engagée par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du CA. Des délégations spécifiques peuvent être décidées par le CA.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président peut le remplacer après validation du CA.

Les pouvoirs de signature ou de représentation déléguée doivent être documentés par écrit et conservés au siège.

Chapitre VI – Dispositions financières

Article 17 – Cotisations et ressources

Les ressources comprennent :

- les cotisations ;
- les dons, subventions, legs ;
- les revenus d'activités et de services.

Le montant annuel de la cotisation ne peut excéder 2.500 EUR par membre. Le montant exact est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Article 18 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Chapitre VII – Règlement interne et dissolution

Article 19 – Règlement interne

Le règlement interne fixe les modalités d'application des statuts. Il est adopté et modifiable par le CA, sans contrevenir aux statuts ni à la Loi.

Il est communiqué à chaque membre lors de son adhésion.

En cas de contradiction entre le règlement interne et les statuts, ces derniers prévalent.

Article 20 – Dissolution

En cas de dissolution, l'AG désigne un liquidateur. L'actif net sera attribué à une ASBL poursuivant un but similaire.

Article 21 – Référence légale

Pour tout ce qui n'est pas régi aux présents Statuts, la Loi du 7 août 2023 s'applique.

RESOLUTIONS DES FONDATEURS

Conformément à l'article 3 de la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif, il est expressément constaté que l'association est constituée avec six (6) membres fondateurs, désignés ci-après :

- Monsieur Michael EIRES
- Monsieur Serge USCHKALOFF
- Monsieur Ruben BRANGIER
- Madame Cindy MOREIRA
- Monsieur David YURTMAN
- Monsieur Fabio CAIANO

Les fondateurs précités, réunis en assemblée en date du 16 avril 2025, décident de nommer les membres suivants au Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) ans :

- Monsieur Michael EIRES – Président
- Monsieur Serge USCHKALOFF – Vice-Président
- Monsieur Ruben BRANGIER – Trésorier
- Madame Cindy MOREIRA – Secrétaire
- Monsieur David YURTMAN – Administrateur
- Monsieur Fabio CAIANO – Administrateur

Le siège social est fixé au 2, Rue Jean Engling, à L-1466 Luxembourg.

Signatures des fondateurs

Michael EIRES	Serge USCHKALOFF
Ruben BRANGIER	Cindy MOREIRA
David YURTMAN	Fabio CAIANO